



Projet pédagogique Périscolaire et mercredi 2020/2021

Accueil Courbet



Référente : Ludivine Lefevre

SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

p 3

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 Organisateur
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 L'équipe d'encadrement
- 1.5 Les horaires
- 1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation
- 1.7 Le budget pédagogique
- 1.8 Les partenariats : CAF et Démarche Qualité

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

p 8

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 Règles de vie
- 2.4 Sécurité
- 2.5 La communication
- 2.6 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

p 15

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans
- 3.3 La bienveillance et la bienveillance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)
- 3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

p 18

- 4.1 Objectif général et objectifs opérationnels
- 4.2 Objectif général et objectifs opérationnels
- 4.3 Objectif général et objectifs opérationnels
- 4.4 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques.

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

p 20

- 5.1 Le thème GLOBAL
- 5.2 Description du thème, ses déclinaisons
- 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge
- 5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

p 21

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1 Lieu et adresse - Environnement

L'école Courbet se situe 16 rue Négrier à La Madeleine (59110). C'est dans cette structure que se dérouleront les accueils périscolaires, cantines et ALSH les mercredis.

La Madeleine est une ville située au cœur de la MEL. Elle est peuplée de plus de 22000 habitants. C'est une ville pleine de ressources pédagogiques qui accueille notamment un théâtre, une piscine, de nombreux parcs, une médiathèque, des salles de sports etc...

1.2 Organisateur

Cet ACM est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Famille-Enfance-Écoles.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse »	Madame BRICHET Céline
Adjointe au Maire « Écoles»	Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette
Directrice Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame BERNASCONI Elodie
Responsable écoles et restauration	Madame CARTON Emilie
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Référente de site	Madame LEFEVRE Ludivine

Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme BERNASCONI	Coordinateurs
Mme MOREAU Céline	Dossiers animateurs - Contrats de travail
Mr SADEK Moustapha	Matériel pédagogique - Fiches sanitaires enfants - Dossiers classeurs administratifs
Mme GOBERT Patricia	Interlocutrice API - effectifs

1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :
« *Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville ou en Mairie, au service Famille-Enfance-Écoles).*

Sont accueillis :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :
 - contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
 - instituteur ou enseignant exerçant à La Madeleine ;
 - agent municipal ;

Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.

Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs 2 - 6 ans.

Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs 6 - 12 ans. Les enfants âgés de 11 ans, à la date de l'accueil de loisirs, ont le choix de fréquenter les accueils de loisirs 6 - 12 ans ou le centre Moulin ados 11-17 ans.

1.4 L'équipe d'encadrement

- **Composition et nombre :**

L'équipe périscolaire se compose de 4 encadrants pour l'accueil du matin, 5 pour le temps de restauration, 5 pour l'accueil périscolaire du soir et 7 pour l'ALSH du mercredi.

L'équipe périscolaire :

Accueil périscolaire matin	
LEFEVRE Ludivine	Référente périscolaire
ALAVOINE Edith	ATSEM
LEMORT Marie-Pierre	ATSEM
Veronique DELATTRE	ATSEM

Temps de restauration	
LEFEVRE Ludivine	Référente périscolaire
ALAVOINE Edith	ATSEM
LEMORT Marie-Pierre	ATSEM
Veronique DELATTRE	ATSEM
BEGUIN Nadia	Agent d'entretien

Accueil périscolaire soir	
LEFEVRE Ludivine	Référente périscolaire
BROUILLARD Maroussia	Animatrice
ECALARD Florian	Animateur
WILLIEZ Jeremy	Animateur
BEGUIN Nadia	Agent d'entretien

L'équipe des mercredis :

LEFEVRE Ludivine	Directrice
BROUILLARD Maroussia	Animatrice
ECALARD Florian	Animateur
WILLIEZ Jeremy	Animateur
POTIN Florine	Animatrice
VAN RECHEM Claire	Animatrice
ROELS COLINE	Animatrice

LEFEBVRE Valentin	Animateur
-------------------	-----------

Les agents municipaux :

MICHELS Justine	
RODRIGUES Blanche	
BEGUIN Nadia	Agent polyvalent

- Les rôles et fonctions de tous (agents, prestataires,...)

Rôles et fonctions de la référente périscolaire/directrice ALSH :

- Elaborer (en accord avec le projet éducatif de la ville), mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de tous
- Veiller au bon déroulement de l'accueil et régler les dysfonctionnements éventuels
- Gérer le budget de l'accueil
- Prendre en charge les démarches administratives (pointages, bilan, évaluation ...)
- Echanger régulièrement avec la coordinatrice
- Coordonner l'équipe encadrante et les activités
- Rédiger et transmettre les plannings en veillant au respect du rythme de l'enfant
- Accueillir, informer et dialoguer avec les familles et les enfants
- Veiller au respect des règles établies
- Assurer un rôle formateur auprès de l'équipe d'animation
- Assurer un rôle d'encadrant lors des réunions de préparation
- Accueillir et accompagner les intervenants extérieurs

Rôles et fonctions des animateurs et encadrants :

- Connaître le projet pédagogique en place, participer à sa construction et sa mise en œuvre
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Connaître le nombre d'enfants présents
- Veiller au bon déroulement des temps d'activité et de transitions
- Participer aux réunions, être force de proposition
- Préparer, mener et ranger l'activité, en veillant au respect des locaux
- Prendre en charge un groupe d'enfant, les accompagner dans la réalisation d'activité, participer activement.
- Proposer des activités variées et originales
- Etre à l'écoute, disponible et favoriser le dialogue avec l'enfant. Prendre en compte ses goûts et ses désirs
- Savoir effectuer des « soins » (coups, égratignures ...) et tenir à jour le cahier d'infirmerie.
- Echanger régulièrement avec la directrice/référente périscolaire
- Accueillir chaleureusement les enfants, dialoguer avec les parents

- Connaître et appliquer les règles de sécurité et de déplacement
- Adapter les activités aux enfants, prendre en compte leurs besoins et capacités
- Adopter une attitude bienveillante
- Savoir travailler en équipe, solliciter de l'aide et trouver du soutien auprès de ses collègues
- Savoir adopter une attitude de travail positive

Rôles et fonctions des agents municipaux :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Assurer la propreté des locaux
- Effectuer un suivi sanitaire
- S'assurer de la bonne réception des repas et goûters
- Assurer le service cantine et goûter
- Echanger/communiquer régulièrement avec la référente périscolaire/directrice ALSH

Rôles des prestataires :

Les prestataires sollicités par la structure ont pour rôle d'assurer la transmission des documents administratifs, de proposer une intervention adaptée aux enfants, en accord avec le contrat.

1.5 Les horaires

Rappel des horaires de fonctionnement	
PERISCOLAIRE	MERCREDIS
Accueil périscolaire du matin 7h30 - 8h30	Accueil réveil 7h30 - 9H
Temps scolaire 8h30 - 11h40	Accueil échelonné 9h - 9h30
Temps de restauration 11h40 - 13h30	Départ des enfants inscrits en matinée 11h45 - 12h
	Départ et arrivée des enfants 13h15 - 13h30
Temps scolaire 13h30 - 16h40	Départ échelonné 16h30 - 17h
Accueil périscolaire du soir 16h40 - 18h30	Accueil détente 17h - 18h30

Horaires et rôles référent :

PERISCOLAIRE	MERCREDIS
7h15 - 9h30 : Mise en place de la salle d'accueil, accueil des parents et des enfants,	7h15 - 12h15 / 13h15 - 18h45

proposer différents coins d'accueil (dessins, jeux de société, jeux de construction ...) pointage, communication des effectifs prévus en mairie, réservation des repas et goûters	<p>Le référent a pour rôle : l'accueil des parents et des enfants, l'ouverture de la grille et la surveillance aux heures des accueils échelonnés, l'accompagnement des enfants ainsi que des animateurs au long de la journée.</p> <p>Il assure également son rôle administratif et la réservation des repas et goûter.</p>
11h15 - 14h : récupérer les enfants mangeant à la cantine dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant la cantine, aider au service, proposer des animations aux enfants, pointage.	
16h15 - 18h45 : récupérer les enfants allant à l'accueil périscolaire dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant le goûter, proposition de différentes activités aux enfants, accueil des parents, pointage, fermeture de l'école.	

Horaires et rôles animateurs et ATSEM :

PERISCOLAIRE	MERCREDIS
7h30 - 8h30 (ATSEM) : Mise en place de la salle d'accueil, accueil des parents et des enfants, proposer différents coins d'accueil (dessins, jeux de société, jeux de construction ...), accompagnement des enfants.	7h30 - 17h : Coline 8h - 17h : Maroussia 9h - 18h : Florian 9h - 18h30 : Jeremy 9h - 17h : Florine Potin 9h - 17h : Claire 9h - 17h : Valentin
11h30 - 13h40 (ATSEM) : récupérer les enfants mangeant à la cantine dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant la cantine, aider au service, proposer des animations aux enfants.	Avant 9h et après 17h, pendant les accueils réveil et détente, les animateurs ont pour rôle : l'accueil et l'accompagnement des enfants : ils mettent en place différents coins de jeux et jouent ou discutent avec les enfants.
16h30 - 18h30 (ANIMATEURS) : récupérer les enfants allant à l'accueil périscolaire dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant le goûter, proposition de différentes activités aux enfants, accueil des parents.	De 9h à 17h, les animateurs ont pour rôle d'assurer la sécurité des enfants, de leur proposer des animations de qualité et de répondre à leurs besoins le plus possible.

1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

Les équipements de la Ville utilisés :

La Ville dispose de différentes salles de sport et de spectacle qu'il est possible d'utiliser sous réservation.

La mairie met également à disposition des bacs de jeux, de cuisine, de livres, de matériel sportif ... qu'il est possible de réserver (stockés au sous-sol de la mairie).

1.7 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville

Projection sur la répartition (%) du budget concernant l'ALSH du mercredi :

Prestations	Transport	Matériel pédagogique	Alimentation
50 %	25 %	20 %	5 %

Concernant le périscolaire, la Ville alloue un budget spécifique pour le matériel pédagogique, les jeux de société, les livres, le matériel sportif. Il est défini en septembre.

1.8 La CAF et la Démarche Qualité

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur. Depuis juin 2016 l'activité ALSH du service Famille est certifiée Démarche Qualité.

La Ville est engagée dans la labellisation Marianne : le badge, le trombinoscope, la trame du projet pédagogique, les fiches de suggestions et l'ensemble des procédures proposées sont continuellement revus et améliorés afin de faire vivre et de faire avancer cette démarche.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Famille-Enfance-Écoles par mail à l'adresse suivante : service-famille@ville-lamadeleine.fr ou via le portail famille.

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1 Vie quotidienne

La journée type mercredi

	Les Lions d'or	Les Titanides	Les Tirapes
7h30 - 9h	Accueil réveil (AR)		
9h - 9h30	Accueil parents		
9h30 - 10h	Rituels du matin et présentation de la journée		
10h - 11h30	Activités		
11h30 - 12h15	Repas	Temps libre/détente et activités	
11h45 - 12h	Accueil parents		
12h15 - 13h	Temps calme	Repas	
12h45 - ...	Repos au dortoir (Avec réveil échelonné)	Temps calme animé	
13h - ...		Accueil parents	
13h15 - 13h30		Temps calme	Activités
14h - 15h50		Activités	
14h30 - 15h50			

15h50 - 16h15	Goûter
16h15 - 16h30	Rituel du soir et temps de discussion
16h30 - 17h	Accueil parents
17h - 18h30	Accueil détente (AD)

AR/AD : Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant.

Les accueils parents : C'est le temps d'accueil/de départ des enfants qui ne sont pas en AR/AD ou inscrits en demi-journée. Pendant ces temps, la référente est au portail pour accueillir les parents et les enfants. Les animateurs sont dans les salles, proposent des jeux/activités (plus ou moins autonomes) pour pouvoir accueillir les parents et les enfants à la porte. Chaque groupe est accueilli dans une salle spécifique. Dans chaque salle, les animateurs proposeront différents « coins » (créativité, lecture, jeux de société, jeux, constructions...).

Quand les enfants seront familiarisés avec la structure, il sera envisageable de remettre en place un « accueil à l'écoute » (une salle calme, une salle jeu, une salle création, ...) où les enfants choisiront dans quelle salle ils veulent aller.

Les rituels du matin et présentation de la journée : Une fois tous les enfants arrivés, ils participent au rangement de la salle et s'installent pour un rituel, mis en place par les animateurs. Ce rituel sera une façon de se dire bonjour, et de favoriser une cohésion dans chaque groupe. Les animateurs profiteront de ce temps pour présenter la journée aux enfants (le déroulement, les activités etc.).

Les activités : durant ce temps, les animateurs proposeront différentes activités aux enfants (sportives, manuelles, créatives, d'expression, grand jeu, contes ... etc).

Temps libre ou de détente : les enfants ont besoin de temps pour jouer librement, soit pour se défouler, soit pour se reposer/se détendre. Après chaque activité, ou pendant/avant si nécessaire, les animateurs proposeront ce type de temps aux enfants.

Le repas et goûter : Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

Pendant les temps de repas, les animateurs aident au service, mais sont assis à table avec les enfants pour manger. Ce n'est pas un temps de pause, mais un temps de partage avec les enfants.

Le temps calme animé : après le repas, les enfants ont besoin d'un temps calme pour se reposer et digérer correctement. Pendant ce temps, les animateurs ne sont pas inactifs, ils encadrent ce temps en proposant des animations adaptées (relaxation, yoga, histoires, dessins, ...). C'est également pendant ce temps que les animateurs pourront prendre à tour de rôle une pause de 20 minutes.

Le repos au dortoir : Les plus jeunes peuvent encore avoir besoin d'un temps de repos pour important. Ces enfants seront donc accompagnés au dortoir, après un petit temps calme. Durant ce temps, les animateurs s'installent près des enfants, les aident à trouver le sommeil, se calmer, se reposer. La sortie du dortoir est échelonnée. Après 30 minutes allongé, les enfants ne s'étant pas endormis pourront se relever, et partir avec un animateur en activité. L'animateur qui reste au dortoir sollicitera la référente ou un collègue pour venir chercher les enfants qui se réveillent et les amener en activité.

Les rituels du soir et temps de discussion : Sur le même principe que le rituel du matin, les animateurs mettront en place un rituel du soir. Une façon de se dire aurevoir. Ce rituel comprendra un temps de discussion avec les enfants (soit un bilan de la journée, une projection sur la semaine prochaine, une discussion autre ...)

La journée type périscolaire :

7h30 - 8h15	Accueil échelonné des enfants, proposition de coins jeux
8h15 - 8h30	Rangement avec les enfants, passage aux toilettes et accompagnement des enfants dans leurs salles de classe
11h30 - 11h50	Les encadrants vont chercher les enfants dans les classes, passage aux toilettes et début du premier service.
11h50 - 12h15	Proposition d'un temps de jeux ou d'un temps libre aux enfants du 2eme service
12h15 - 12h30	Rassemblement des enfants du 2eme service pour un temps commun (jeu clame, histoire ou chanson)
12h30 - 13h15	Temps libre du premier service, début du dortoir pour les petites sections et deuxième service.
13h15 - 13h30	Passage aux toilettes et retour dans les classes
16h30 - 16h40	Les encadrants vont chercher les enfants dans les classes, passage aux toilettes et début du goûter
16h40 - 17h10	Temps de goûter
17h10 - 17h30	Rassemblement des enfants pour un temps commun (histoire, jeu, chanson ou temps libre) propositions d'activités par les encadrants
17h30 - 18h30	Temps d'activité

2.2 Les activités

Les activités sont proposées par les animateurs après avoir développé les objectifs pédagogiques. Elles sont donc en lien avec ces objectifs et correspondent au thème de l'accueil. Elles sont proposées par les animateurs, validées et inscrites dans le planning par la référente. Les activités sont donc adaptées aux enfants, le planning respecte leurs rythme et besoins.

Une activité n'est pas obligatoire. Plusieurs activités sont proposées afin de satisfaire le plus d'enfants possible. Un enfant qui ne veut pas faire les activités proposées pourra évidemment faire autre chose (jeux en autonomie, activité dans un autre groupe ...).

Pour le périscolaire :

L'équipe fonctionnera avec un planning à la semaine. Chaque encadrant proposera une activité de type différent (comme précisé ci-dessous) afin de laisser le choix aux enfants et de leur laisser la possibilité de faire différentes activités sur la semaine.

Les types d'activités :

- ➔ Activité de création collective (décoration, jeu de société, ... qui restera sur l'accueil)
- ➔ Activité de création individuelle (avec laquelle les enfants repartent le soir ou en fin de semaine)
- ➔ Activité jeu ou expression (pour se défouler, dehors, en salle de motricité)
- ➔ Activité construction/manipulation (pâte à modeler, perle, jeu de construction...)

Pour le mercredi :

Les animateurs proposeront des activités variées afin que les enfants puissent choisir en fonction de ce qu'ils veulent. On trouvera dans le planning des activités communes à plusieurs groupes ou en groupe entier (grands jeux, contes, etc...), mais également des activités en petit groupe, permettant des interactions plus individualisées avec les enfants. Les activités proposées seront différentes chaque semaine.

En plus des activités proposées, les animateurs proposeront des projets sur l'année. Ces projets permettront aux enfants de découvrir des nouveautés, de participer à une production de groupe ou de construire quelque chose de plus abouti qu'une activité « classique ». Trois matinées projets seront proposées chaque période.

Les projets :

- ➔ Découverte et création : découverte de la couture, du bricolage, de produits zéro déchets ... utilisation de nouveaux outils et supports. Les enfants pourront construire/produire en ayant accès à du matériel spécifique, parfois peu utilisé dans les accueils collectifs.
- ➔ Cirque : découverte du monde du cirque avec une partie sensibilisation et une partie pratique. A chaque période, les enfants découvriront une nouvelle pratique du cirque (jonglage, équilibre, clownerie, ...).
- ➔ Il y a toujours plus grand que moi : découverte des autres, de son environnement. Les enfants développeront des projets d'échanges, d'abord avec les enfants de la

structure puis en inter-centre puis avec des structures extérieures (auprès de personnes âgées, de crèches, d'institution/d'association ...).

- ➔ Jardinage : découverte du jardinage en fonction des saisons. Les enfants tiendront un journal de bord afin de pouvoir suivre l'évolution de leurs différentes plantations.
- ➔ Sciences : découvertes au travers d'expériences scientifiques. Les enfants seront des petits « chercheurs », observants certaines réactions, filmant leurs essais, réalisant des schémas.
- ➔ Découverte du monde : découverte des continents, des pays, des villes... au travers de leurs coutumes, de leurs cultures, de leurs paysages et monuments.
- ➔ Cuisine : Création d'un livre de cuisine tout au long de l'année et mise en application des recettes.
- ➔ Expo : préparation d'une exposition à destination des enfants et des parents à chaque fin de période. Le but de cette exposition est de pouvoir mettre en lumière tout ce qui aura été fait dans la période (photo, modèles d'activité, production des différents projets, vidéos ...).

Les animateurs proposeront également des projets de groupe sur l'année :

- ➔ Les Lions d'Or : « les livres et nous ». Le groupe choisira un livre par période qui servira de support pour aborder différentes thématiques (les émotions, la vie en groupe, ...)
- ➔ Les Titanides : « éco mômes ». Sensibilisation à l'écologie au travers de créations et de jeux inventés.
- ➔ Les journalistes : Découverte de ce qui nous entoure et propositions de différents supports pour rapporter nos découvertes (vidéo, gazette, radio ...). Les enfants pourront réaliser des interviews, découvriront des aspects techniques du journalisme.

2.3 La restauration (prestataire API)

Dispositions particulières relatives au service de restauration :

La préparation des repas est réalisée selon les normes diététiques et sanitaires en vigueur.

Composition des menus : La ville de La Madeleine demande au prestataire retenu pour la cantine d'appliquer les recommandations nutritionnelles du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN) mis en place par le Ministère de l'économie et des finances.

Les menus sont élaborés par période scolaire sous la responsabilité et le contrôle d'une diététicienne.

La composition des menus est portée à la connaissance des familles par voie d'affichage dans les écoles, en mairie, sur le site internet (www.ville-lamadeleine.fr) et l'application smartphone de la ville.

Les menus affichés peuvent néanmoins, de manière ponctuelle, subir des modifications liées aux contraintes d'approvisionnement du prestataire.

Confection des repas :

La confection des repas est confiée à un prestataire retenu sur la base d'un cahier des charges strict élaboré par la Ville.

Les repas sont préparés en cuisine centrale au restaurant Kleber et acheminés en liaison chaude vers les réfectoires des écoles.

La confection et le service des repas sont soumis aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur (norme « HACCP » : analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise). Le suivi de l'hygiène et le contrôle de qualités sont assurés par des analyses bactériologiques régulières, confiées à un laboratoire extérieur agréé et le personnel municipal informé et formé sur ces questions.

Consommation des repas :

Parallèlement à sa politique nutritionnelle, la Ville de La Madeleine poursuit une politique d'éducation au goût. Dans cette optique, les enfants se voient proposer chacun des aliments composant le repas.

Le service de restauration est un service collectif ; chaque enfant consomme par conséquent le même repas.

2.4 Règles de vie

Les règles pour les enfants

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable :

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront à la sieste. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause.

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou

à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

Les retards (abusifs) et les absences non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

Pendant les temps de repas, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions.

2.5 Sécurité : procédures de la Ville

Différentes procédures ont été mises en place par la ville afin de faciliter le fonctionnement des accueils et garantir la sécurité des enfants. Les procédures, entre autres : PPMS, incendie, accident ville, absence référent, ...

Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents.

Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

2.6 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport, ...).

Chaque enfant recevra, en main propre, un planning individuel sur lequel apparaîtront de manière visible les activités concernant son groupe.

Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

2.7 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 Le contexte réglementaire (DDCS/Lois/Ville)

PERISCOLAIRE	MERCREDI
Les taux d'encadrement sont d'un encadrant pour 10 enfants en accueil périscolaire et d'un encadrant pour 20 enfants en cantine.	Le taux d'encadrement définie par la DDCS est d'un animateur pour 12 enfants et d'un animateur pour 8 enfants en piscine. L'équipe doit être composée d'au moins 50% d'animateurs diplômés BAFA. Le nombre d'animateur non diplômés ne peut dépasser 20 % et le nombre d'animateur stagiaire ne peut dépasser 50 %. L'ALSH est soumis à une déclaration DDCS. Sans cette déclaration, l'accueil ne peut ouvrir.

Les accueils répondent à des instructions départementales, et sont dans l'obligation de répondre aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

Un règlement de fonctionnement de la Ville est appliqué dans toutes les structures d'accueils collectifs de mineur. Ce règlement est mis à disposition dans la structure.

3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ans ½ à 6 ans

	Tout petits/petits	Moyens/grands
Besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité affective, morale et physique - un temps de repos/calme important - Stimulation sur le plan moteur - Laisser exprimer sa créativité - Favoriser des temps de jeux libres - Besoin de manipulation, de découvrir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité affective, morale et physique - un temps calme en début d'après midi - Stimulation sur le plan moteur - Laisser exprimer sa créativité - Besoin de se sentir écouté, compris, ... - Expérimenter, découvrir. - Besoin de se sentir appartenir au groupe
Social	<ul style="list-style-type: none"> -2 ans : n'a pas le sens du partage, possessif -3 ans : peut attendre que ses besoins soient satisfaits 	<ul style="list-style-type: none"> - Commence à jouer avec des autres enfants - Moins centré sur lui même -Sait donner, partager, recevoir - Se montre préoccupé lorsqu'un autre enfant est contrarié
Affectif/émotions	<ul style="list-style-type: none"> -Veut l'approbation des adultes - Peut avoir des craintes et angoisses imaginaires 	<ul style="list-style-type: none"> -Exprime ses besoins par des mots « je suis fatigué » - Commence à exprimer sa colère par des mots plutôt que par ses gestes. -Bonne estime de soi et fier de ses réussites -Maitrise mieux les expériences qui le frustrant et l'effraient

L'équipe se basera sur ces besoins pour l'organisation de l'accueil. Le travail de l'équipe encadrante sera d'y répondre le plus possible en prenant en compte le développement social et émotionnel des enfants.

Concernant les capacités des enfants (motrices, langage, jeux ...) une documentation sera proposée à l'équipe sur l'accueil.

3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

La bienveillance est la capacité à se montrer indulgent, gentil et attentionné envers autrui d'une manière désintéressée et compréhensive. La bientraitance renvoie à une attitude du personnel encadrant, cherchant à garantir la sécurité, rester respectueux de l'enfant, le valoriser

Ces termes peuvent renvoyer aux « douces violences », qui sont des moments où l'encadrant, sans en avoir conscience (de façon involontaire et non préméditée) va à l'encontre de ses missions garantissant la sécurité affective de l'enfant. Ces douces violences sont peu connues, mais ce terme se répand dans le champ de l'éducation. Les encadrants de l'ALSH ne sont pas forcément familiarisés avec ce terme, mais cependant, ils doivent être sensibilisés et avoir un regard critique sur leurs pratiques afin de préserver les enfants de ces violences.

Certaines attitudes doivent être adoptées afin d'entrer dans le cadre de la bienveillance :

- faire preuve d'empathie
- une communication verbale et non verbale positive
- Savoir écouter
- Etre patient
- Travailler en équipe, échanger, communiquer
- Etre plus dans le conseil, l'explication, la compréhension que dans la réprimande ou la critique négative.

Ces attitudes valent pour le bien-être des enfants mais également pour celui des encadrants.

3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

Selon le règlement : La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

- Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

3.5 Outils spécifiques à l'accueil des maternelles

La Ville a mis en place plusieurs outils pour l'ALSH, communs à tous les accueils :

- Une fleur chronologique. Celle-ci indique les temps forts de la journée (accueil, activité, repas, temps calme ...). Les enfants ont ainsi plus de facilité à se repérer dans le temps.

- Un tableau des humeurs. Celui-ci est personnalisable par les animateurs et les enfants. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs émotions au cours de la journée. Ce tableau peut s'utiliser sur plusieurs temps définis dans la journée, ou de façon autonome tout au long de la journée.

- Une charte de vie également personnalisable. Elle est définie et mise en place dès le premier jour de l'accueil, avec les enfants. Ainsi les animateurs et les enfants construisent ensemble les règles de leur groupe.

- Des affiches d'identification des locaux. Ces affiches sont mises à hauteur des enfants dans toutes les écoles, leur permettant d'avoir des repères visuels, connus, des différents lieux qu'ils fréquentent.

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- Favoriser la **construction de la personnalité des enfants et des jeunes.**

Il s'agit d'éduquer les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- Développer la notion de **respect de soi, des autres et de son environnement.**

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage, de respecter l'environnement.

- Consolider la **socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.**

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et communiquer.

- Favoriser la **mixité sociale**

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- Favoriser la **découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective.**

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun en proposant des séjours courts dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances .

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

- *Petite enfance :*

La volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène...)

Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne.

4.1 Le vivre ensemble

Développer un esprit de groupe :

- Avoir un groupe de référence avec lequel les animateurs mettront en place des rituels (bonjour, au revoir)
- Avoir un nom de groupe
- Mise en place de projets de groupe
- Mettre en place un grand jeu et un conte animé par période
- Valoriser l'entraide (les grands aident les petits, entre les animateurs ...).

Impliquer les enfants dans l'organisation/le fonctionnement :

- Mise en place d'un système de vote pour le temps calme animé
- Responsabiliser les enfants en leur attribuant des tâches spécifiques (mettre en place ou ranger l'activité, débarrasser la table, etc.)
- Projet exposition : les enfants mettent en lumière ce qui a été fait sur la période
- Mise en place d'après-midi/soirs « au choix » durant lesquels les enfants choisissent ensemble ce qu'ils veulent faire.

Impliquer tous les acteurs :

- Favoriser le lien avec les parents par un accueil individualisé
- Inviter les parents, les agents municipaux, les animateurs et les enfants aux expositions de fin de période
- Projet « il y a toujours plus grand que moi »

4.2 La découverte ...

Des nouveautés !

- En racontant de nouvelles histoires/légendes, peu connues des enfants
- Par la mise en place de projets spécifiques avec les animateurs
- Utilisation de nouveaux outils/supports.

De notre environnement :

- Par des sorties ciblées dans la Ville (jardin pédagogique, parc des géants, médiathèque ...)
- En multipliant les partenariats avec des structures de la ville
- Projet journalisme
- Mise en place d'activités autour de l'écologie, du recyclage, du zéro déchets.

Des autres :

- Par la mise en place de jeux de connaissance
- Les temps de discussion en groupe en fin de journée, mais également pendant les temps de repas etc.
- Projet d'échanges avec différents publics
- Sensibilisation à l'inclusion, le handicap, la différence de façon générale.

4.3. L'écoute de soi et des autres

Favoriser l'expression :

- Mise en place d'un tableau des humeurs en libre accès, adapté aux émotions des enfants
- Activité d'expression (théâtre, improvisation ...).

Prendre en compte les choix des enfants :

- Mise en place d'un conseil d'enfants et réadaptation en fonction de ce qu'il en ressort
- Proposition de plusieurs activités dans chaque groupe

Favoriser le bien-être de chaque individu :

- Mise en place de porte-manteaux identifiés pour que chaque enfant ait son endroit
- Temps de débriefing/discussion avec les enfants
- Proposition de différents coins dans la salle (lecture, dessin, jeux, construction ...)

4.4 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques.

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

5.1 Le thème

Les légendes de Mamie Molette

Cette année, les enfants feront la rencontre de Molette, une gentille mamie qui viendra nous raconter de vieilles histoires et des légendes !

5.2 Description du thème, ses déclinaisons

L'équipe aidera Mamie Molette à raconter ses légendes par le biais de différentes activités/animations. Ces légendes seront regroupées par « thèmes » :

- Période 1 : **Les légendes du Nord** (les légendes spécifiques au Nord/Pas de Calais/Picardie/Flandres...)
- Période 2 : **Les légendes du Monde** (un voyage rapide au travers des légendes de différents coins du monde : Amérique, Asie, Afrique, Océanie, Europe)
- Période 3 : **Les légendes du froid** (c'est la période la plus froide de l'année, l'occasion pour Mamie Molette de nous raconter les légendes des pays du froid : Alaska, Russie, Pologne ... Mais également les légendes Vikings !)
- Période 4 : **Les légendes magiques** (des créatures mythologiques à la fée des dents, il est temps pour Mamie Molette de nous transporter dans un monde mystérieux)
- Période 5 : **Les légendes médiévales** (Merlin l'enchanteur, les châteaux les plus connus, les rois et reines maudits ...)
- Période 6 : **Les légendes des mers** (Mamie Molette nous raconte ses légendes piratesques, pleines de créatures des mers ! Sans oublier Moby Dick !).

5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

Les mercredis :

Les activités proposées par l'équipe seront donc en lien avec ces différentes légendes. Les animateurs choisiront les légendes abordées en fonction des thèmes et adapteront les récits à l'âge des enfants.

En plus des activités « classiques » proposées (manuelles, sportives, expression, création ...), les animateurs proposeront également les projets développés ci-dessus.

En périscolaire :

L'équipe définira à chaque période sur quelle légende travailler. En début de semaine, un animateur présentera la légende sous la forme de son choix (récit, marionnette, dessins...). Chaque encadrant proposera alors une activité dans le cadre de cette légende.

Un projet sur l'année sera à réfléchir avec les enfants (création d'un livre, de fiches récapitulatives sur les légendes, d'un album photo ...)

5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Notre projet en périscolaire comme les mercredis est centré autour de valeurs larges, plaçant les enfants au cœur de découvertes, d'apprentissages nouveaux, sous des formes variées. Le bien-être des enfants, de façon individuelle mais également en groupe et à l'intérieur d'un groupe, est pour l'équipe un axe primordial de travail.

Afin de pouvoir vérifier si nous atteignons nos objectifs, des procédures d'évaluations ponctuelles et générales sont mises en place. Les retours des enfants et des parents permettent un regard sur l'organisation et un réajustement si nécessaire. Des grilles d'évaluation ont également été créées afin de vérifier, rappeler et réajuster les actions mises en place. Enfin, des bilans de fin de période permettent un retour sur les éventuels dysfonctionnements.